

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

Procès-verbal Conseil Municipal du 06/10/2025

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; JANY Fabien ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; BESNARD Hervé ; CATUFFE Jean ; CLOAREC Frédéric ; LEIDING Océane

Pouvoirs : Frédéric CLOAREC donne pouvoir à Georges MOREIRA

Convocation du : 30/09/2025

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 septembre 2025
- 3- Point projet école (retour étude topographique)
- 4- Délibération Avenant de prolongation d'un an de la Convention Territoriale Globale du Pays de Valois
- 5- 11 novembre / colis et repas des anciens / Noël
- 6- Point sur les rapports transmis par la CCPV :
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) et rapports annuels des délégataires (RAD) de l'exercice 2024
 - Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
 - Rapport annuel 2024 du Syndicat de l'Energie de l'Oise
- 7- Travaux assainissement rue Saint-Germain
- 8- TVA Saur (suite sujet du précédent conseil)
- 9- Vente maison rue des postes
- 10- Budget 2026 / Demande de subventions
- 11- Divers

Début de la séance : 20h00 le 06/10/2025

1. Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.

Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

3. Point projet école (retour étude topographique)

M. le Maire rappelle que l'étude topographique a eu lieu le mercredi 24 septembre comme prévu. Le retour de l'étude indique qu'il faut modifier l'implantation des deux classes modulaires afin de s'adapter aux différences

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

de niveaux relevées. L'étude ne révèle rien de bloquant et est plutôt en adéquation avec ce que l'architecte avait inscrit dans son esquisse. Le rendez-vous avec l'architecte a eu lieu ce matin et nous avons retravailler l'implantation en prenant en compte les dernières demandes, commentaires de la directrice de l'école ainsi que celle de la directrice du ALSH. Nous avons ainsi déplacé la zone tisanerie, le bureau de la directrice d'école afin de conserver la zone dortoir existante.

Le nouveau dortoir dédié à l'école pourra accueillir 15 lits et plus si nous mettons des lits superposés.

M. le Maire présente la nouvelle esquisse « définitive » (une demande de signature auprès de l'équipe enseignante sera faire pour ne plus faire de modification). Cette esquisse va permettre de faire réaliser l'étude G2 AVP avec les sondages au bon endroit.

Ensuite l'étude G2 PRO sera à réaliser au moment du dossier PRO (ou APD) en fournissant le plan prévisionnel de fondations et les descentes de charges prévisionnelles.

Dimitri COURTIER attire l'attention qu'il est toujours contre le projet. Il préférerait qu'on alloue le budget à la réfection des trottoirs.

M. le Maire répond qu'il va parler un peu après des trottoirs au budget 2026.

Benoît HAQUIN note que ce projet est une bonne avancée.

Vincent LACROIX demande si nous avons un ordre de prix. M. le Maire précise que nous devrions être sensiblement dans le même ordre de prix que le projet initial (avant la hausse de prix) mais un estimatif est en cours et nous sera communiqué prochainement.

D'autres échanges croisés se font entre conseillers.

4. Délibération Avenant de prolongation d'un an de la Convention Territoriale Globale du Pays de Valois

M. le Maire indique que la Convention Territoriale Globale (CTG), conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et les communes et syndicats de communes de la Communauté de Communes du Pays de Valois, arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Dans un souci de continuité des actions engagées en faveur des familles et du développement social territorial, et compte tenu du calendrier électoral de 2026, il est proposé de signer un avenant de prolongation à cette convention.

Cette prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, permettra :

- De garantir la continuité des services et des projets en cours,
- De préserver la dynamique partenariale dans l'attente de la mise en place des nouvelles équipes municipales issues des élections de 2026,
- De laisser le temps nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle CTG, en cohérence avec les orientations politiques à venir et les besoins actualisés du territoire.

Ce cadre transitoire vise à sécuriser les engagements existants, tout en préparant dans les meilleures conditions la future contractualisation.

Le Conseil Municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation à la Convention Territoriale Globale (CTG), prolongeant sa durée jusqu'au 31

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

décembre 2026.

5. 11 novembre / colis et repas des anciens / Noël

M. le Maire évoque les différents événements des prochains mois.

Pour le 11 novembre, un flyer sera distribué pour prévenir la population. La cérémonie débutera à 10h. Un apéritif sera organisé au Café Aux Saveurs des Hauts de France. M. le Maire demande aux membres du conseil de se libérer dans la mesure du possible.

Concernant les colis, comme évoqué l'année dernière, nous allons demander aux personnes de s'inscrire et de venir en mairie pour récupérer leur colis par la suite.

La date du repas est calée au 10/01/2026 et se déroulera comme l'année dernière au café Aux Saveurs des Hauts de France.

M.JANY propose qu'il y ait un seul flyer distribué pour l'inscription au repas et au colis. Mais il est relevé que les populations visées sont sensiblement différentes. Il y a donc un risque de confusion.

En ce qui concerne le **Noël des enfants** nous avons réfléchi à un changement pour cette année avec en lieu et place d'un cadeau qui est souvent critiqué par une carte cadeau ou une place de cinéma et ou un spectacle. Nous allons nous rapprocher des associations pour caler le goûter.

M.COURTIER relève que les enfants de moins de 3 ans n'ont pas de cadeau alors que les enfants n'habitant pas la commune mais fréquentant l'école et donc dont les parents ne payent pas d'impôts sur la commune en ont un. Il est demandé par d'autres conseillers combien sont concernés. Pas de réponse.

M.HAQUIN répond que l'on ne peut pas donner à 24 enfants et ne pas donner au 25^e.

Il est proposé en remplacement du cadeau de proposer des livres.

Des échanges se font entre conseillers.

6. Point sur les rapports transmis par la CCPV

M. le Maire présente les différents rapports.

• Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) et rapports annuels des délégataires (RAD) de l'exercice 2024

M. le Maire expose le point.

L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) établit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétente en eau potable présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette présentation doit donc être faite avant le 30 septembre 2025 pour l'exercice 2024. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, l'article L3131-5 du Code de commande publique indique que le concessionnaire produit chaque année un rapport dit rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse des conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte (Article L.1411-3 du CGCT).

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) et les rapports annuels des délégataires (RAD) doivent être examinés par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (Article L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du président de l'EPCI de plus de 50 000 habitants.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

Les rapports sont ensuite mis à disposition du public, accompagnés de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

De plus, ils seront téléchargeables sur le site de la CCPV. Ils doivent également être transmis avec la délibération du conseil communautaire, par voie électronique au Préfet de département et au système d'information SISPEA eau et assainissement.

Les indicateurs de performance doivent également être saisis sur le site www.service.eaufrance.fr. Enfin, les maires des communes membres de la CCPV doivent présenter ces rapports annuels à leur conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur les rapports « RQPS » et « RAD » 2024 de la SAUR :

- **PREND ACTE** du rapport « RQPS » 2024 de la SAUR,
- **PREND ACTE** du rapport « RAD » 2024 de la SAUR.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

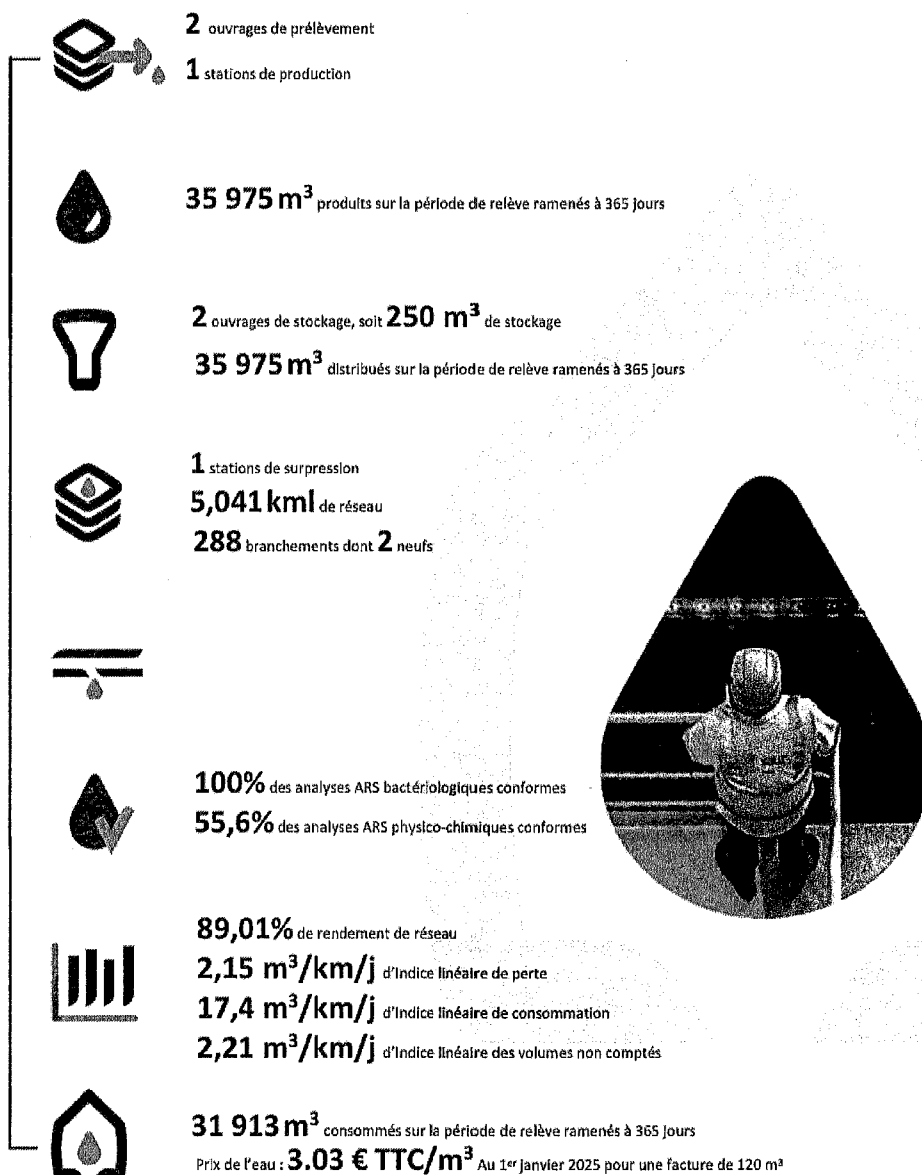
mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

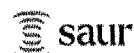
Réf. : PV CM-20251006

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



CNE BREGY EP DSP – Délégation de service public- Eau potable

15



• Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Depuis l'exercice 1999, et en vertu du décret du 30 décembre 2015 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie Aménagement, le Président de la CCPV est tenu de présenter chaque année, aux délégués communautaires de l'Assemblée générale, un rapport sur le prix et la qualité du service

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné puis de le transmettre aux maires des communes adhérentes.

Conformément aux dispositions légales et dès sa publication, ce document est mis à la disposition des habitants, au siège administratif de la Communauté de Communes, ainsi que dans les mairies des Communes membres.

En 2024, l'évolution enregistrée à la CCPV est semblable à celle des collectivités adhérentes au SMDO. Les tonnages collectés d'ordures ménagères tendent à baisser (- 1 % soit - 165 tonnes) avec une nouvelle tendance à l'augmentation des quantités des emballages et papiers triés (+ 3 % soit - 121 tonnes).

Avec 78 kg/an/hab d'emballages-papiers collectés, la CCPV est classée parmi les collectivités du top 5 qui trient le plus de déchets recyclables. La baisse tendancielle des ordures ménagères peut s'expliquer par l'augmentation des prix à la consommation et du coût de la vie en général, mais aussi par la pratique du compostage des restes alimentaires dans les foyers équipés en composteurs.

Les quantités de déchets verts présentés à la collecte poursuivent leur évolution à la hausse (+ 7 %), du fait des conditions météo de l'année (printemps et été humides & ensoleillés). Les tonnages des autres déchets collectés se maintiennent globalement. ⊗ En 2024, chaque habitant a trié en moyenne 190 kg de déchets valorisables, ce qui représente 48 % du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2023	Réalisé 2024		Évolution
	kg / an / habitant	tonnages annuels	kg / an / habitant	
Emballages & papiers	76	4 402	78	↗
Verre	25	1 380	24	↘
Déchets verts	76	4 624	82	↗
Encombrants	4	224	4	↔
TLC*	5	305	5	↔
Ordures humides	206	11 470	203	↘

*TLC : textiles, linge de maison et chaussures (y compris, ceintures et sacs à main)

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



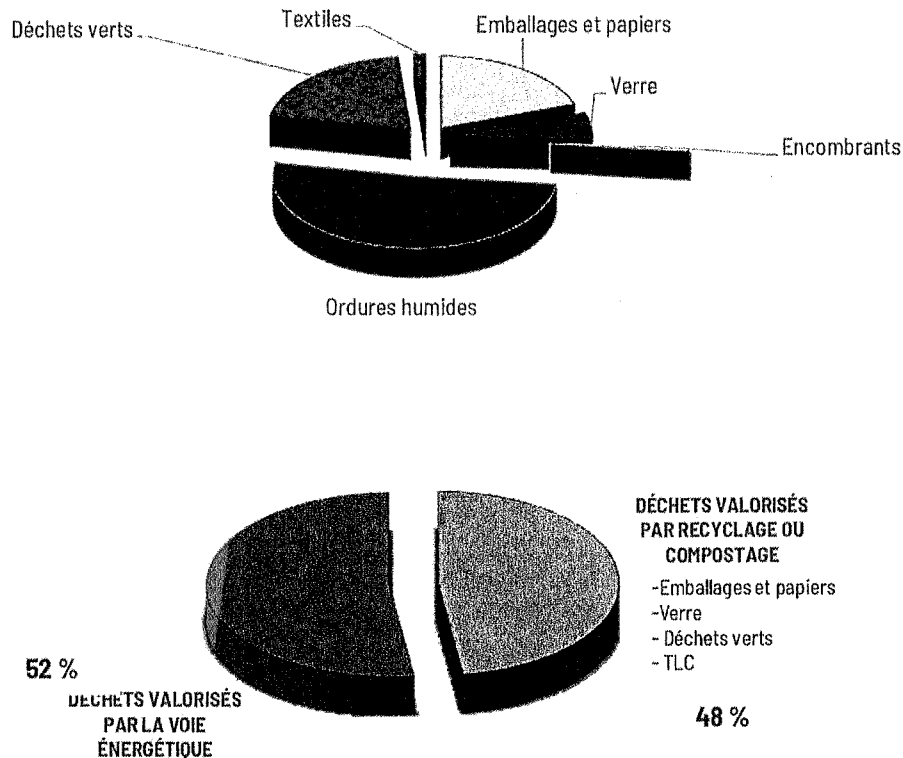
mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006



Des analyses menées en 2024, par le SMDO sur les emballages et papiers triés collectés depuis les bacs jaunes, font apparaître une qualité du tri qui s'améliore légèrement.

Le taux de refus de tri s'élève à 30 % pour la CCPV (contre 37 % en 2023 !), un taux qui reste supérieur au taux moyen du SMDO (28%).

Des déchets indésirables ont été détectés dans les chargements arrivant au centre de tri dont notamment des ordures ménagères diverses, des déchets verts voire des encombrants, occasionnant des refus de tri (20 % d'erreurs de tri). Les déchets triés qui sont imbriqués entre eux génèrent également des refus de tri qui sont ensuite acheminés vers le centre de valorisation énergétique (10 % d'imbriqués – taux moyen SMDO : 10).

Ce phénomène d'imbrication et de compaction est dû pour une grande part, à la mécanique de transport des déchets une fois collectés (système de chargement de la trémie des camions par des vis sans fin).

Afin d'améliorer cette qualité, un contrôle du contenu des bacs jaunes est réalisé grâce aux caméras embarquées, par les chauffeurs VEOLIA lors du vidage dans les camions benne. Ce contrôle, inscrit au cahier des charges, incombe au prestataire. Ce contrôle est facilité par l'utilisation d'une solution applicative « Wave en porte-à-porte » permettant aux chauffeurs la prise de photos géolocalisées d'anomalies de collecte via des smartphones et leur transmission quotidienne vers la CCPV, sur une plateforme extranet informatisée.

En complément, 8 suivis de collecte sélective ponctuels ont été programmés, réalisés par l'animatrice du tri. Ils consistent à accompagner le chauffeur dans la tournée de collecte des emballages & papiers et à relever toutes les anomalies (10 à 30 par suivi), dont notamment les déchets indésirables déposés dans les bacs jaunes.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

Des contacts sont ensuite pris avec les usagers ayant commis des erreurs de tri afin de corriger au mieux leur geste. La communication sur les erreurs de tri récurrentes permet également d'agir en faveur de l'amélioration de la qualité.

Montants annuels des prestations (montants forfaitaires rémunérés TTC) :

	Montant du service en 2023	Montant du service en 2024	Évolution
Ordures ménagères	979 167 €	1 012 866 €	+ 5 %
Emballages & papiers	868 318 €	898 202 €	
Déchets verts	481 762 €	536 457 €	
Encombrants	60 696 €	62 979 €	

NB : un avenant au marché de collecte conclu en mars 2021 prévoit le paiement d'un surcoût au profit du prestataire VEOLIA, si le tonnage collecté de déchets verts excède le tonnage prévisionnel de 3 200 tonnes inscrit au marché initial. En 2024, le dépassement de 1 424 tonnes collectées a généré un surcoût de 165 194 €.

Montant annuel de la prestation (montant rémunéré TTC et calculé à la tonne collectée) :

	Montant du service en 2023	Montant du service en 2024	Evolution
Verre ménager	75 114 €	80 571 €	+ 7 %

NB : les tonnages collectés de verre sont restés quasi stables entre 2023 et 2024.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

La CCPV a transféré au **Syndicat Mixte du Département de l'Oise** les compétences de transport/transfert des déchets vers les lieux de traitement, leur valorisation et l'exploitation des déchetteries.

Montant annuel total des contributions versées au Syndicat :

En 2024, la Communauté de Communes a versé des contributions pour un montant total de 2 803 848 € au SMDO au titre de :

- de la valorisation des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- de la gestion des déchetteries
- du traitement des déchets de jardin collectés en porte-à-porte
- du traitement des encombrants collectés sur rendez-vous
- des frais de fonctionnement du Syndicat
- des frais d'amortissement des investissements réalisés

Détail des contributions versées au Syndicat (montants annuels TTC) :

	Coût 2023	Coût 2024	Montant 2024	Évolution
Gestion des déchetteries (€/hab)	31,63 €	31,35 €	1 769 089 €	- 0,88 %
Traitement déchets verts (€/hab)	1,50 €	1,69 €	95 240 €	+ 13 %
Traitement encombrants (€/hab)	1,40 €	1,10 €	62 064 €	- 21 %
Traitement emballages & papiers (€/hab)	0 €	0 €	0 €	0 %
Valorisation OMR : part fixe €/hab	7,41 €	6,31 €	356 249 €	- 15 %
Valorisation OMR : part variable €/t	47,52 €	47,47 €	521 206 €	- 0,11 %
Total			2 803 848 €	

Le montant total des contributions versées au Syndicat s'élevait à 2 920 868 € en 2023 contre 2 803 848 € en 2024, soit une baisse de 4 % notamment liée à :

- l'impact de la nouvelle délégation de service public confiée à l'exploitant du Centre de Valorisation Énergétique (IDEX) : le syndicat bénéficie d'un prix de traitement moins élevé qu'auparavant,
- un intéressement plus conséquent sur les recettes énergétiques du délégataire,
- l'augmentation des tonnages de déchets non recyclables arrivant au CVE dont une part est issue du tout-venant des déchetteries détournée de l'enfouissement (15 % contre 13 en 2023); le recours plus important au mode de traitement par la valorisation énergétique permet de compenser la forte hausse de

la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes); celle-ci a évolué de 12 à 14 € / tonne entre 2023 et 2024 pour les OMR incinérées et de 51 à 58 € / pour les encombrants enfouis (NB : pour rappel, les tarifs initiaux étaient respectivement de 3 et 17 € en 2019).

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

Il faut noter que ¼ du budget de la CCPV est utilisé pour la gestion des déchets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le rapport 2024 du SMDO :

- **PREND ACTE** du rapport 2024 du SMDO

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, établit que les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité des services.

Aussi, le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, modifie les articles D.2224-1 et D.2224-5 de ce même code. Dorénavant, le président de l'établissement public de coopération intercommunal a un délai de 9 mois qui suit la clôture de l'exercice concerné, pour présenter le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) à l'assemblée délibérante. Cette présentation doit donc être faite avant le 30 septembre 2025 pour l'exercice 2024.

Le rapport est ensuite mis à disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des Communes membres dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Pays de Valois. De plus, Il sera téléchargeable sur le site de la CCPV. Il doit également être transmis avec la délibération du conseil communautaire, par voie électronique au Préfet de département et au système d'information SISPEA eau et assainissement. De plus, les indicateurs de performance nécessitent être saisis sur le site www.service.eaufrance.fr.

Enfin, les Maires des Communes membres de la CCPV doivent présenter ce rapport annuel à leur conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le rapport 2024 du SPANC CCPV :

- **PREND ACTE** du rapport 2024 du SPANC de la CCPV.

- **Rapport annuel 2024 du Syndicat de l'Energie de l'Oise**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

2024 aura été une année charnière pour le Syndicat d'Énergie de l'Oise : une année de consolidation et de projection. Dans un contexte énergétique toujours plus exigeant, marqué par l'urgence climatique, la volatilité des marchés et les attentes croissantes des territoires, le SE60 a su maintenir le cap et renforcer son rôle de partenaire stratégique des collectivités. Ils ont poursuivi leur mission avec détermination en accompagnant les 442 communes et 11 intercommunalités membres dans leur transition énergétique, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public. Cette ambition s'est traduite par des avancées concrètes et structurantes : le lancement du deuxième Programme Pluriannuel d'Investissements (2024-2027), l'intégration du réseau Mouv'Oise au réseau régional Pass Pass Électrique, la finalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, ou encore la signature d'une nouvelle convention de transition énergétique avec Enedis, sont autant de jalons qui témoignent leur engagement collectif.

Ils ont poursuivi leur accompagnement technique et stratégique : ingénierie territoriale, diagnostics énergétiques, développement des énergies renouvelables, groupement d'achat d'énergie, outils numériques, et soutien à la rénovation thermique des bâtiments publics. Ces actions, portées par leurs équipes et soutenues par nos partenaires, traduisent une volonté commune de bâtir un territoire plus sobre, plus résilient et plus solidaire. Mais 2024 aura aussi été une année de vigilance. La contraction des budgets des partenaires

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

mairie.de.bregy@orange.fr

http://www.mairiedebregy.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

financiers, les tensions sur les ressources humaines et les défis liés à la structuration des services nous rappellent que la transition énergétique ne peut se faire sans une mobilisation constante, une adaptation continue et une solidarité à conforter en 2025.

Q CHIFFRES CLÉS 2024



MEMBRES DU SE60

442 communes membres

11 EPCI (+2 en 2024)



INSTANCES

3 réunions de bureau

3 réunions de comité

1 commission concession

2 CAO*

9 réunions SLE*



CONCESSION

5 026 km de réseau HTA*

4 777 km de réseau BT*

5 233 postes de transformation



TRAVAUX RÉSEAUX

35,87 M€ de travaux lancés

330 chantiers réalisés



dont ÉCLAIRAGE PUBLIC

15,7 M€ de travaux lancés

124 chantiers réalisés



BORNES DE RECHARGE

163 bornes en service

205 charges par jour



MDE-EnR

18 sites de production
photovoltaïques en service

80 systèmes de télégestion



ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

415 adhérents

7 014 sites

140 GWh



ACHAT DE GAZ

126 adhérents

884 sites

141,5 GWh

L'ensemble de ces rapports seront mis à disposition du public en mairies et au siège de la CCPV. Ils seront également disponibles sur le site Internet.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le rapport d'activités 2024 du SE60 :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

7. Travaux eau potable rue Saint-Germain

M. le Maire communique les informations obtenues lors de la réunion du 19 septembre 2025 en mairie. M. le Maire était accompagné de M. HAQUIN pour rencontrer les représentants des services concernés de la CCPV pour échanger sur le financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Saint-Germain.

En cause, le renforcement de réseau sur 250 à 260 ml en ø 150 mm en fonte et renouvellement de 29 branchements reste à faire. Il restera à valider l'emplacement des poteaux d'incendie et donc du linéaire en ø 150 mm au regard de l'emplacement des dernières maisons à protéger.

Le montant estimé des travaux est de 155 000 € HT.

Financement : subvention CD60 accordée à la commune de 9 880 € (Réaffectée et prorogée jusqu'au 11 juin 2028 – courrier reçu le 25 septembre 2025) + financement des poteaux d'incendie par la commune : 7 040 €.

Il n'y a pas de subventions de la DETR et pas de subvention de l'AESN (Rendement > 85 %)

Reste à charge du budget AEP ≈ 138 000 € HT.

Il est rappelé le principe retenu lors du transfert de la compétence eau potable à la CCPV. Le financement des travaux de renforcement se fait par les excédents et la surtaxe propres à la collectivité en tenant compte du capital restant à rembourser → principe d'une tarification différenciée. Autofinancement des travaux de renouvellement de réseau (pas de recours à l'emprunt) car dépenses récurrentes et objectif moyen de renouvellement de réseau de 1,0 % par an.

Selon ces principes et selon l'approche financière, qui aboutit finalement à une proposition de hausse de la surtaxe CCPV sur Brégy de 0,14 € HT/m3.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



http://www.mairiedebregy.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

Unité de distribution de Brégy	
Excédents/déficits transférés lors de la prise de compétence	27 476,67 €
Capital restant dû lors de la prise de compétence	85 803,83 €
70 % de recettes liées à la surtaxe de 2023 à 2025 déduction 2,5 % impayés	45 773,28 €
Subventions affectées à l'UDI	19 370,00 €
Capacité d'investissement au 1er janvier 2026 (Excédents + 70 % recettes surtaxe - capital - dépenses récurrentes et occasionnelles - subventions)	8 816,12 €
Surtaxe CCPV propre à l'UDI (part fixe / 120 + part variable) € HT/m3	0,725
Prix de l'eau potable (120 m3 par an) (Valeur 2025) € TTC/m3	3,03
Nature et reste à charge des travaux envisagés (€ HT)	Rue de Saint-Germain - 260 ml ø 150 mm et 29 branchements
	138 000,00 €
Besoin financier global pour couvrir l'investissement (Reste à charge - capacité d'investissement au 01/01/2026)	131 183,88 €
Durée de financement pour respecter un taux de renouvellement de 1 % par an (an)	6
Besoin de financement annuel (Besoin global / durée)	21 863,98 €
Assiette (m3/an)	33 047
Surtaxe UDI pour couvrir déficit investissement (Impayés 2,5 %)(30 % pour couvrir charges fonctionnement jusqu'à concurrence de 0,6 € HT/m3)	0,863
Augmentation surtaxe (€ HT/m3)	0,138

Le remboursement des prêts contractés par la commune n'impacte pas cette augmentation.

M. le Maire propose que compte tenu du coût et de la qualité du rendement de ne pas réaliser les travaux dans l'immédiat. Notre contrat s'arrête au 30/12/2030 après nous serons regroupé ce qui va logiquement améliorer le coût par la suite.

La suggestion est d'attendre 2032 afin de ne pas subir ce cout immense pour la commune (rappel le cout du projet au global est estimé à 155 000 euros) avec une subvention unique de 9880€ car nous n'aurions rien de la part de la DETR comme avant, donc un reste à charge de +/- 145 0000 euros qui pour rappel ne peut être pris que sur le budget assainissement et pas sur la commune. De plus il faut savoir que les durées d'emprunt ne peuvent plus non plus être longue voir sans recours à l'emprunt. Ce qui complique d'avantage les choses.

Des discussions s'engagent entre conseillers. M. le Maire demande l'avis de tous. Il y a unanimité pour augmenter le prix de l'eau pour financer les travaux à 0,138€/m3.

8. TVA Saur (suite sujet précédent conseil)

Lors de cette même réunion le sujet sur le versement de la récupération de la TVA a été abordé.

Le responsable du service compétent de la CCPV a interrogé son service financier mais aussi la SAUR au sujet de la récupération de TVA. La SAUR doit transmettre les factures et les justificatifs en lien avec les courriels que je lui ai remis. Il se peut qu'une partie des montants appelée en remboursement par la trésorerie de Senlis concerne des travaux d'assainissement (ce que nous ne comprenons pas car d'après les documents en notre possession cela concerne bien l'eau potable) et il nous appartiendra alors de rembourser les sommes au titre de notre budget assainissement.

La CCPV va regarder par ailleurs si elle peut pour l'eau potable obtenir le reversement de la TVA au nom de la CCPV pour ne pas impacter les excédents transférés par la commune.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

9. Vente maison rue des postes

M. le Maire indique avoir fait appel au domaine pour l'établissements du prix de vente de la maison rue des Postes, et ce, suite au conseil des agences immobilière et autres contacts. La demande a été faite sur le site après de multiples recherches. Nous avons reçu de la part des domaines une réponse le 22 septembre nous indiquant que nous pouvons procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine, notre commune étant en-dessous 2000 habitants.

De ce fait pour faire suite au conseil du 5/06/2025 ou Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal la mise en vente du logement communal situé au 5 rue des Postes à Brégy (60440) désigné comme ci-dessous :

Maison à usage d'habitation de type F5 (entrée, séjour avec cuisine ouverte, salle de bain, WC. Premier palier : dressing, 2 chambres. Deuxième palier : 2 chambres).

Grange et jardinet attenants à la maison.

Lors de ce conseil il a été demandé de revenir avec une nouvelle délibération pour finaliser la vente

Le tarif qui nous a été communiqué par les agences est le suivant :

Maison seule : 120/130 et 130/140 k€

Terrain seul : 80/85 et 85/95 k€

Le lot complet : 210/215 et 190/200 k€

Des échanges se font pour savoir s'il est judicieux ou non de diviser. Le fait de diviser la parcelle en 3 parties : Maison + 1 parcelle avec la grange + 1 parcelle nue fait consensus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire d'engager la mise en vente du bien en 3 lots (maison + 2 parcelles issues de division parcellaire).

10. Budget 2026 / Demande de subventions

M. le Maire indique avoir eu rendez-vous avec la CCPV pour travailler sur les demandes de subventions 2026. Il en est sorti de faire des demandes par thèmes.

PROJET par thèmes :

Enseignement et formation :

Construction groupe scolaire maternel en dur

Construction groupe scolaire maternel en dur avec création d'un pôle d'enseignement maternel et élémentaire en un seul lieu avec 4 classes, 1 dortoir et équipements pour le corps enseignant ainsi qu'un préau pour permettre des récréations même lorsqu'il pleut. Réaménagement partiel d'une surface HOB d'un bâtiment scolaire existant comprenant : sanitaires, salle de repos, local propreté et lingerie, local de maintenance, local de rangement espace pour accueil pour la directrice

Création d'une construction neuve à usage d'école primaire d'une surface HOB comprenant : 4 classes, sanitaires, local technique.

Réaménagement complet des espaces extérieurs, aire de récréation

Protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement :

Pose de bordures et réparation des trottoirs afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales et la sécurité routière :

La rue du Tour de Ville nécessite la pose de bordures ainsi que la réparation des trottoirs, afin d'aménager les accès PMR mais aussi pour qu'ils soient plus sécurisants pour les usagers et pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

La rue de Meaux nécessite la pose de bordures ainsi que la réparation des trottoirs, afin d'aménager les accès PMR mais aussi pour qu'ils soient plus sécurisants pour les usagers et pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Renforcement de réseau d'eau potable rue ST GERMAIN :

La canalisation de la rue ST GERMAIN date des années 1900 et il est préférable, comme le préconise la gestion patrimoniale de faire du renforcement et changer cette canalisation. Sans cette subvention la commune ne pourra pas assumer le coût.

Diminuer les consommations d'énergie :

La salle des fêtes : La commune est propriétaire d'une salle polyvalente utilisée par les associations, les écoles, les habitants. Elle est située à côté de l'église. Séparation électrique de l'église et de la salle des fêtes.

Elle n'a pas été rénovée depuis plus de 10 ans et est beaucoup sollicitée. Projet d'isolation thermique, isolation de la toitures, changement de toiture, chauffage pompe à chaleur, éclairage Led. Le but étant de consommer le moins possible d'énergie, et d'en émettre également un minimum.

Cantine/périscolaire : bâtiment construit dans les années 1920 a été doté, en son temps d'une chaudière au fuel.

Malgré un entretien annuel, elle devient source de dépenses pour une performance réduite. La municipalité a fait réaliser un diagnostic énergétique. Cette étude démontre un gain potentiel en réalisant les travaux d'isolation des combles, de changement des fenêtres simple vitrage en bois qui sont d'origine et la mise en place d'un chauffage pompe à chaleur et le remplacement de l'éclairage actuel par de la LED. Il faut noter que les verres sont en simple vitrage avec un problème d'insécurité pour le bâtiment, ses usagers et ses équipements. Il existe un risque de blessure en cas de casse comme en aout 2024 avec la grêle.

Bâtiments tir à l'arc : La commune est propriétaire d'un bâtiment destiné à l'association. Il est actuellement chauffé par des convecteurs électriques et des aérothermes.

Le système de chauffage n'est pas efficace et les fenêtres en bois simple vitrage n'aide en rien. La commune envisage de changer les fenêtres et le remplacement et des radiateurs grille-pain.

Mairie : le chauffage de la mairie fonctionne avec une ancienne chaudière à fuel qui montre des signes de faiblesse. Il faudrait remplacer par une pompe à chaleur afin de gagner en efficacité. De plus il faut isoler les combles. Créer des faux plafonds afin de réduire la hauteur de chauffage et profiter pour remplacer les éclairages néon actuel par de la LED.

Presbytère : remplacement de la chaudière fuel par des pompes à chaleur par logement.

Ecole Maternelle remplacement des vieux modulaires Algeco en location mis en place en 2019 en provisoire. Actuellement nous sommes obligés de compléter le chauffage par des radiateurs d'appoints complémentaires et en été de rajouter des ventilateurs car il fait trop chaud et les climatisations ne sont plus performantes. L'idée est de les acquérir.

11. Divers

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251006

- Les travaux de changement de volet et fenêtre au presbytère ont été réalisés sur septembre
- L'exercice incendie a été réalisé à l'école vendredi dernier indique une défaillance au niveau de l'alarme. Nous avons contacté Algeco qui se déplace mercredi 8 octobre pour réparer.
- Commission contrôle liste électorale
- M. le Maire informe le conseil que la réunion ADTO restitution phase 3 et 4 en mairie le 20 novembre 10h.
- Des rendez-vous avec les entreprises pour construire le budget 2026 ont débuté semaine dernière.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil au lieu le 3 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 6 octobre 2025

Le Maire,
Georges MOREIRA

